



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Soutien à la Chaire « Numérique et Villes Connectées » de l'Université Bourgogne Europe**

Créée en mars 2019 en lien avec le projet OnDijon, la chaire « Smart City et Gouvernance de la donnée » associe Dijon métropole, l'Université Bourgogne Europe (UBE), Keolys Dijon Multimodalité (KDM), les entreprises du groupement OnDijon (Bouygues Energie & Services, Dalkia Electrotechnics et Suez), EDF BFC et Enedis.

Cette chaire a été mise en place afin de développer une expertise scientifique et opérationnelle autour des enjeux de ville intelligente et de gouvernance de la donnée. Elle repose sur un axe recherche et un axe formation.

S'agissant de l'axe recherche, la chaire présente une activité scientifique soutenue et structurée :

- la co-organisation de deux colloques nationaux et la participation à trois autres colloques nationaux entre 2021 et 2024 ;
- la production de six publications ainsi que de huit communications scientifiques ;
- la participation au projet européen Response autour de la gouvernance de la donnée ;

L'équipe recherche est composée d'un directeur scientifique (Emmanuel Py, professeur de droit privé à l'UBE) et d'un co-directeur scientifique (Pierre Bordais, maître de conférence en droit privé à l'UBE). Grâce à ses travaux, la chaire contribue au rayonnement du territoire métropolitain sur des thématiques stratégiques telles que la donnée, la cybersécurité, l'intelligence artificielle ou encore la gouvernance numérique.

S'agissant de l'axe formation, la chaire porte une offre professionnalisante de qualité, notamment à travers le Master 2 « Smart City » de l'UBE, caractérisé par :

- des effectifs stables (environ 7 à 10 étudiants par an) ;
- un taux de réussite élevé compris entre 80 % et 100 % ;
- une forte proportion (près de 73%) de stagiaires en formation continue, traduisant son orientation professionnalisante ;

Elle a également permis la création d'un Diplôme Universitaire (DU) «Data Protection Officer» (DPO). Proposé en formation continue, ce diplôme comprend 70 heures d'enseignement et s'adresse aux professionnels exerçant ou souhaitant exercer les fonctions de DPO au sein d'entités publiques ou privées.

La chaire entretient par ailleurs des liens étroits avec les acteurs du territoire, notamment Dijon métropole, qui accueille régulièrement des alternants issus du Master 2 « Smart City », et est associée aux travaux conduits dans le cadre du comité métropolitain de la donnée. Elle contribue ainsi au développement d'un écosystème local de compétences dans les domaines du numérique et des villes connectées.

Initialement centrée sur les enjeux de « smart city » et de gouvernance de la donnée en lien avec le projet OnDijon, la chaire a progressivement élargi ses travaux aux transformations numériques des territoires et des organisations publiques.

L'évolution rapide des enjeux liés à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité et plus globalement à la souveraineté numérique conduit aujourd'hui les partenaires à faire évoluer le positionnement de la chaire vers une approche plus transversale du numérique, dépassant le seul champ de la ville intelligente.

Cette évolution se traduit par la conclusion d'un troisième avenant prévoyant notamment :

- le changement de dénomination de la chaire, désormais intitulée « Chaire Numérique et Villes Connectées » ;
- l'évolution de l'axe formation, autour du Master Droit du Numérique, créé en 2025 et particulièrement attractif avec plus de 600 candidatures recensées pour la rentrée 2026-2027. Le Master 2 Smart City perdurera encore une année puis disparaîtra à la rentrée 2027 ;

- l'évolution de l'axe recherche autour de la souveraineté numérique ;
- la reconduction de la chaire jusqu'au 31 décembre 2029.

Dans le cadre du nouvel avenant, EDF Bourgogne-Franche-Comté et Enedis ne participent plus au financement de la chaire. Les autres partenaires ont toutefois souhaité maintenir la dynamique engagée depuis 2019.

Le budget annuel de la chaire s'élève à 37 500 € (95 000 € en 2019), il repose sur un cofinancement de plusieurs partenaires, à hauteur de :

- 20 000 € pour les entreprises du groupement OnDijon ;
- 7 500 € pour Keolys Dijon Multimodalités ;
- 10 000 € pour Dijon métropole, comme c'est le cas depuis 2019.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** en 2026, 2027, 2028 et 2029 une subvention de 10 000 € par an à l'Université de Bourgogne Europe selon les modalités détaillées dans l'avenant n°3 à la convention initiale joint en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	